

SÉANCE DU 18 mars 2025
Mairie de La Rochette – 20 h 00
Convocation du 11 mars 2025

Étaient présents :

Mmes Sandrine HENCHOZ, Christine PÉRONNE, Pascale ROUGIER
MM Patrick PIVETEAU, Vincent RINGEADE, Benoît RULLIER

Pouvoir :

Absents excusés : Mme Blandine PAILLOT, M. Laurent GEAUFFROY,

Secrétaire de séance : Mme Christine PÉRONNE

Nombre de votants : 6

Voix consultative :

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20 heures 20.

1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 22 octobre 2024 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

2-CFU 2024

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Objectifs du CFU :

- ✓ favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion
- ✓ améliorer la qualité des comptes [qui n'est donc pas un pré-requis].

Pour l'exercice 2024, le CFU n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur. Il est proposé d'approuver le CFU pour l'exercice 2024.

Le président quitte la séance au moment du vote et le doyen d'âge M. Vincent RINGEADE prend la présidence.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	67 351,78 €	0,00 €
RECETTES	68 865,76 €	46,47 €
EXCEDENT REPORTE 2023	15 406,46 €	4 584,63 €
RESULTAT 2024	1 513,98 €	46,47 €
RESULTAT NET 2024	16 920,44 €	4 631,10 €

RESULTAT GLOBAL FIN 2024 : 21 551,54 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES				INVESTISSEMENT		RECETTES			
		BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 31 12			BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 31 12
001	Déficit d'invest.reporté					001	Excédent invest reporté	4 203,41	0,00	4 584,63	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	1068	Excédent Fonction capit	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Op ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	021	Virt de la section Fonctio	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Logiciels	500,00	0,00	500,00	0,00	10222	F.C.T.V.A. 2024	664,00	664,50	46,00	46,47
2158	Autres installations	500,00	0,00	500,00	0,00	1321	Subvention État	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matér bureau&informati	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00						
21841	Mobilier	1 000,00	283,28	1 000,00	0,00						
2188	Autres limmo. Plan bibliothè	867,41	0,00	630,63	0,00						
DEFCT 283		4 867,41	283,28	4 630,63	0,00	EXCT	46,47	4 867,41	664,50	4 630,63	46,47

FONCTIONNEMENT		DEPENSES				FONCTIONNEMENT		RECETTES			
		BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 31 12			BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 31 12
001	Déficit reporté					002	Excédent reporté	6 472,39	0,00	15 406,46	0,00
60	Charges gestion courant	14 953,95	10 568,77	15 050,00	10 470,52	013	Atténuation de charges	0,00	587,38	0,00	0,00
012	Charges de personnel	56 950,00	53 922,54	58 700,00	52 245,99	7067	Vente des services	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	7472	Région (bus)	3 000,00	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en N.V.	53,00	0,00	53,00	0,00	74741	Participation des Communes	66 837,56	66 838,00	64 049,54	64 050,00
23	Virt à la section investisse	0,00	0,00	0,00	0,00	74748	Mise à disposition d'un agent	0,00	0,00		1 815,76
65741	LA REGION (navette bus)	4 300,00	0,00	8 600,00	4 582,77	74718	Autres participations État (CUI)	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Provisions pour impayés (bus)	53,00	0,00	53,00	52,50	7817	Reprise sur provision	0,00	0,00	0,00	0,00
DEFCT		76 309,95	64 491,31	82 456,00	67 351,78	EXCT	1 513,98	76 309,95	73 425,38	82 456,00	68 865,76

INVESTISSEMENT	
Excédent reporté 2023	4 584,63
Résultat 2024 excédent	46,47
Total Excédent	4 631,10

Départ au collège fin 2016	8
Départ au collège fin 2017	16
Départ au collège fin 2018	13
Départ au collège fin 2019	11
Départ au collège fin 2020	10
Départ au collège fin 2021	10
Départ au collège fin 2022	12

FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté 2023	15 406,46
Virt à l'investissement	0,00
Résultat 2024 excédent	1 513,98
Total Excédent	16 920,44
Besoin pour RAR 2024	0,00
Besoin pour Invest 2024	0,00
Reste pour Fonct 2024	16 920,44

Effectif 2022-2023 à la rentrée

€/ élève	675,13	
Participation	Élèves	€
Agris	61	41 182,74
La Rochette	38	25 654,82
Total	99	66 837,56

Effectif 2023-2024 à la rentrée

€/ élève	660,31	
Participation	Élèves	€
Agris	62	40 939,00
La Rochette	35	23 111,00
Total	97	64 050,00

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-22	2022-2023	2023-2024	Contrat CDD
Coût €/élève	540	702	758	736	631	675	660	
AGRIS	35 153	43 868	40 160,00	41 599	38 520	41 183	40 939	28h/sem ann
LA ROCHETTE	17 847	22 812	26 520,00	25 401	21 470	25 654	23 110	28h/sem ann
Subvention	53 000	66 680	66 680	67 000	59 990	66 837	64 049	
Nbre élèves	98	95	88	91	95	99	97	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le CFU de l'exercice 2024.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

Le Président revient en séance

3- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Le Conseil syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;
- constatant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 présente un excédent de 1 513,98 € ;
- prenant en compte que l'excédent reporté 2023 est de 15 406,46 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 16 920,44 € comme suit :

A) Résultat de l'exercice 2024	Excédent Déficit		1 513,98 €
B) Résultats Antérieurs Reportés 2023	Excédent Déficit		15 406,46 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)			16 920,44 €
D) Part affectée à l'investissement exercice 2024			0,00 €

Décision d'affectation			
1- Affectation au 1068 (en investissement)			
2- Report de fonctionnement 002			16 920,44 €

4-CONSEIL D'ÉCOLE DU 11 MARS 2025

Compte-rendu

1. Prévisionnel des effectifs pour la rentrée 2025/2026
2. Projets pédagogiques
 - bilan depuis le début de l'année
 - projets à venir
3. Hygiène et sécurité
4. Point des municipalités et du SIVOS
5. Demandes Mairies : travaux et financements exceptionnels
6. Questions diverses

5- VOTE DU BP 2025

INVESTISSEMENT		DEPENSES				INVESTISSEMENT		RECETTES			
		BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA			BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA
001	Déficit d'invest.reporté					001	Excédent invest reporté	4 584,63	0,00	4 631,10	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	1068	Excédent Fonction capit	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Op ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	021	Virt de la section Fonctio	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Logiciels	500,00	0,00	2 000,00	0,00	10222	F.C.T.V.A. 2024	46,00	46,47	0,00	0,00
2158	Autres installations	500,00	0,00	500,00	0,00	1321	Subvention État	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matér bureau&informati	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00						
21841	Mobilier	1 000,00	0,00	1 131,10	0,00						
2188	Autres limmo. Plan bibliothè	630,63	0,00	0,00	0,00						
DEFCT		4 630,63	0,00	4 631,10	0,00	EXCT	46,47	4 630,63	46,47	4 631,10	0,00

FONCTIONNEMENT		DEPENSES				FONCTIONNEMENT		RECETTES			
		BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA			BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA
001	Déficit reporté					002	Excédent reporté	15 406,46	0,00	16 920,44	0,00
60	Charges gestion courant	15 050,00	10 470,52	17 000,00	0,00	013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	58 700,00	52 245,99	59 000,00	0,00	7067	Vente des services	0,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	7472	Région (bus)	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
6541	Créances admises en N.V.	53,00	0,00	0,00	0,00	74741	Participation des Communes	64 049,54	40 939,00	62 079,56	0,00
23	Virt à la section investisse	0,00	0,00	0,00	0,00	74748	Mise à disposition d'un agent		24 926,76		0,00
65741	LA REGION (navette bus)	8 600,00	4 582,77	5 000,00	0,00	74718	Autres participations État (CUI)	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Provisions pour impayés (bus)	53,00	52,50	0,00	0,00	7817	Reprise sur provision	0,00	0,00	0,00	0,00
DEFCT		82 456,00	67 351,78	82 000,00	0,00	EXCT	1 513,98	82 456,00	68 865,76	82 000,00	0,00

INVESTISSEMENT	
Excédent reporté 2023	4 584,63
Résultat 2024 excédent	46,47
Total Excédent	4 631,10

FONCTIONNEMENT	
Départ au collège fin 2018 13	
Départ au collège fin 2019 11	
Départ au collège fin 2020 10	
Départ au collège fin 2021 10	
Départ au collège fin 2022 12	
Départ au collège fin 2023 10	
Départ au collège fin 2024 12	
Départ au collège fin 2025 13	
Excédent reporté 2023	15 406,46
Virt à l'investissement	0,00
Résultat 2024	1 513,98
Total Excédent	16 920,44
Besoin pour RAR 2024	0,00
Besoin pour Invest 2025	0,00
Reste pour Fonct 2025	16 920,44

Effectif 2023-2024 à la rentrée

€/ élève	660,30	
Participation	Élèves	€
Agris	62	40 938,88
La Rochette	35	23 110,66
Total	97	64 049,54

Effectif 2024-2025 à la rentrée

€/ élève	689,77	
Participation	Élèves	€
Agris	52,5	36 213,08
La Rochette	37,5	25 866,48
Total	90	62 079,56

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-22	2022-2023	2023-2024	Contrat CDD
Coût €/élève	540	702	758	736	631	675	660	
AGRIS	35 153	43 868	40 160,00	41 599	38 520	41 183	40 939	28h/sem ann
LA ROCHETTE	17 847	22 812	26 520,00	25 401	21 470	25 654	23 110	28h/sem ann
Subvention	53 000	66 680	66 680	67 000	59 990	66 837	64 049	
Nbre élèves	98	95	88	91	95	99	97	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable sur le BP 2025.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

6-GESTION DU PERSONNEL « revalorisation salariale »

Le président rappelle que Madame Marie ALLE est entrée en 2017 au SIVOS en tant qu'Adjointe Technique territoriale. Son contrat CDD a été renouvelé en CDI le 1er octobre 2023 sur la base de 28h/semaine annualisées.

Madame ALLE est une collaboratrice sérieuse, courageuse, ponctuelle et professionnelle sur qui la collectivité peut compter. Son ancienneté et ses compétences font d'elle une leader naturelle au sein de l'équipe SIVOS et communale. Dès lors, un avancement d'échelon est envisageable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable pour promouvoir Madame ALLE à l'échelon maximum (IB 432-IM 387), soit un salaire Brut de 1 632.92 €.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

7-ATD16 I LOGICIELS DE GESTION FINANCIÈRE, RH ET PAIE

Le contrat avec notre éditeur actuel s'arrête chaque année au 31 décembre, moyennant un préavis de 3 mois.

Message de l'ATD16 :

« L'objectif de cette démarche n'est pas de changer de logiciels immédiatement, mais bien de vérifier si vous souhaitez qu'une alternative soit créée pour que, le moment venu, vous puissiez avoir le choix de reconduire avec votre éditeur actuel ou d'en changer. Si vous souhaitez qu'une alternative soit mise en place, il convient de le faire par délibération (modèle joint) dans le courant du mois de janvier ou février 2025.

Si 150 communes de Charente au moins s'entendent sur cette délibération d'ici la fin février 2025, l'ATD16 se formera et préparera l'alternative.

Afin d'éclairer la décision, je vous communique les éléments financiers suivants en cas de changement pour AGEDI :

- La première année (investissement): **1 970€** (formation/reprise par ATD16)
- Les années suivantes (fonctionnement): **844€** (Logiciels AGEDI, formation et assistance complète ATD16)

Tarif global payé actuellement par la commune chaque année (déclaré par vos soins): **186€** ».

Le Conseil note que dans notre situation précise, la démarche n'est pas intéressante. Le fait que nous mutualisons le logiciel de la commune d'Agris avec le SIVOS est le plus intéressant. Néanmoins, cette possibilité n'est qu'une tolérance qui ne durera pas dans le temps.

Cette situation actuelle peut perdurer autant que possible, mais ça ne doit pas nous empêcher de préparer la suite en adoptant la délibération de principe (sans engagement financier immédiat).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical adoptent la délibération de principe (sans engagement financier immédiat).

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

8- OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00